



Certificat Garantme

Numéro de certificat: CTjg7R3EQ

Vérifier l'authenticité du certificat : garantme.fr/certificat

Ce Certificat atteste l'éligibilité du candidat à la Garantie Garantme

Attention: il ne constitue pas la garantie finale.

Avant la signature du bail, pour recevoir la garantie finale, suivez les étapes page 2

+33 1 76 42 08 20 bailleur@garantme.fr www.garantme.fr

LE LOCATAIRE

Informations personnelles

PRÉNOM NOM

Marwan MASHRA

STATUT

Salarié CDI

REVENUS MENSUELS NETS

ÉPARGNE DISPONIBLE

2 925,00 € / mois

4 903,00 €

ADRESSE

21 Rue André Maginot, 91400, Orsay, France

TÉLÉPHONE

+33767811449

MAIL

marwan.mashra@gmail.com

Documents liés au dossier

CERTIFIÉS NON-MODIFIÉS

VÉRIFIÉ(E)S

Pièce d'identité

Adresse email

Justificatif de ressources

LE GARANT

La Garantie Garantme

PLAFOND DE GARANTIE DES LOYERS PAR LOCATION ÉTUDIANTE

36 000,00 €

PLAFOND DE GARANTIE DES LOYERS PAR LOCATION NON-ÉTUDIANTE

90 000,00 €

RENOUVELLEMENT

Garantie tacitement renouvelable

COLOCATION

Garantie solidaire et indivisible

PROCÉDURE JURIDIQUE

Prise en charge par Garantme et l'assureur

LOYER MENSUEL MAXIMAL POUR MARWAN MASHRA

960,00 € (au-delà veuillez nous contacter)

DATE LIMITE DE SIGNATURE DU BAIL

26/11/2023 (au-delà veuillez nous contacter)

DÉLAI DE RÉCEPTION DE LA GARANTIE

2 heures (voir page suivante)





Certificat Garantme



Vérifier l'authenticité du certificat : garantme.fr/certificat

! Important : indemnisation dès le 1er euro d'impayé et prise en charge de la procédure juridique. Ce Certificat atteste l'éligibilité du candidat à la Garantie Garantme.

Attention: il ne constitue pas la garantie finale.

Suivez les étapes ci-après.

COMMENT RECEVOIR LA GARANTIE DANS LA JOURNÉE?

(1) Transmission du projet de bail avant sa signature

Le bailleur ou son mandataire contacte Garantme par e-mail ou téléphone pour poursuivre les démarches. Il peut également directement transmettre un projet de bail, non-signé, à l'adresse bailleur@garantme.fr.

(2) Paiement des frais Garantme par le locataire

Le locataire s'acquitte de ses frais et signe son contrat Garantme sur www.garantme.fr. La Garantie Garantme est gratuite pour le bailleur et son mandataire.

(3) Émission de la garantie par Garantme

En moins de 2 heures, Garantme émet la garantie et la transmet au bailleur ou à son mandataire ainsi qu'au locataire par e-mail.

(4) Signature du bail

Le bailleur et le locataire signent le bail sous 15 jours et le renvoient par e-mail à l'adresse bailleur@garantme.fr

QUEL EST LE PROCESSUS EN CAS D'IMPAYÉ?

(1) 20 à 25 jours après la date d'exigibilité du loyer

Le bailleur ou son mandataire déclare le retard de paiement en ligne à l'adresse https://public.garantme.fr/fr/sinistre. Au plus tard 45 jours après l'exigibilité du loyer.

(2) 35 à 40 jours après la date d'exigibilité du loyer

15 jours après la réception du dossier complet, nous indemnisons le bailleur des charges et loyers impayés. Nous diligentons la procédure d'expulsion du locataire.

Un conseiller Garantme est à votre disposition pour plus d'informations

+33 1 76 42 08 20

bailleur@garantme.fr

www.garantme.fr

Thomas Reynaud, Président

> Garantme au capit@lude**I**0<0000 Insmatriculée à l'ORIAS po 17006 810

Siège: 12 rue Anselme, 93400 Saint-Ouen